

APCC Appel à projets crise et sortie de crise



L'APCC (appel à projets en matière de crise et sortie de crise) est un outil de subventions destiné aux OSC (organisations de la société civile). Il vise à financer des projets soumis en cours d'année, hors programmation initiale, en réponse à une situation de crise.

Financé par l'AFD, pour le compte de l'Etat français, les APCC constituent la modalité d'intervention privilégiée pour le financement des projets portés par des acteurs non publics.



Objectifs

Financer des projets de relance et/ou de délivrance des services de base dans des contextes de crise, sortie de crise ou de post-catastrophe.

Sur la base d'un appel à projets lancé par l'AFD, des OSC / organismes à but non lucratif soumettront des projets :

- Visant un renforcement de la résilience et des capacités à moyen terme, ainsi que des équipements et des infrastructures locales.
- Elaborés en conformité avec les politiques nationales du pays d'intervention et mis en œuvre avec les institutions publiques compétentes et des associations locales.
- Dont elles assureront la maîtrise d'ouvrage.



Bénéficiaires

OSC françaises reconnues pour leur savoir-faire, leur connaissance des zones concernées et la solidité des partenariats locaux développés

OSC internationales

Organismes à but non lucratif

Exemples de pays concernés par les appels à projets crise et sortie de crise passés (2020, 2021, 2022) : Tchad, Niger, Liban, Colombie, Équateur, Jordanie, Burkina Faso, République centrafricaine



Caractéristiques

Type : subventions

Format : appels à projets pour un pays spécifique avec des montants prédéfinis

Fonctionnement : démarche de co-construction de projets avec des OSC ou autres organismes à but non-lucratif français et internationaux

Critères d'éligibilité : Etats ayant connu une crise ou une catastrophe dans les 12 mois précédant l'octroi, ou connaissant des situations de crise chronique ou prolongée ; les APCC peuvent ainsi être lancés dans des zones non couvertes par les initiatives Minka (voir fiche MINKA)

La durée standard des projets financés dans le cadre d'un APCC est comprise entre 18 et 48 mois



Illustration

Tchad (22M EUR) : dans les provinces du Logone oriental, du Mandoul, du Ouaddaï et du Wadi Fira, subventions en faveur de projets améliorant le niveau d'éducation et l'émancipation des plus vulnérables, notamment les filles et les enfants non scolarisés des zones rurales.



Liban (11M EUR) : dans les quartiers urbains sensibles du Grand Beyrouth, de Tripoli et de Saïda, mise en place d'un programme de développement de l'accès à des services de proximité, pour plus de cohésion sociale et moins d'inégalité de genre.



@unplash